

GUINÉE

2015

Olivier MANLAN / o.manlan@afdb.org
Économiste pays résident, BAD Guinée

Idrissa DIAGNE / idrissa.diagne@undp.org
Conseiller économique, PNUD Guinée





GUINÉE

- En 2014, la croissance économique est plus faible que prévue, estimée à 0.6 % (contre un objectif initial de 4.5 %), en raison de l'épidémie d'Ebola.
- Malgré la mise en place, en janvier 2014, du nouveau Parlement qui marque la fin de la transition, les tensions politiques persistent.
- Le coût social de la stabilisation macroéconomique s'est aggravé avec Ebola, qui a dégradé les conditions de vie des populations les plus vulnérables et réduit davantage les chances d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Vue d'ensemble

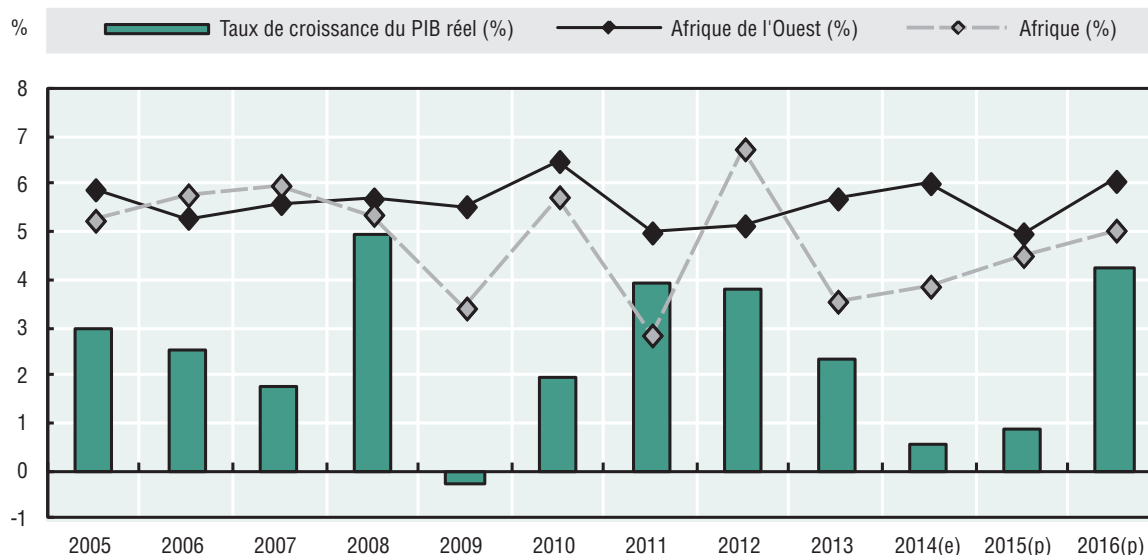
La Guinée a connu une faible croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2014, avec un taux de 0.6 % contre 2.3 % en 2013. Ce ralentissement s'explique par les conséquences de l'épidémie d'Ebola, le retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles et par les pénuries d'électricité. Dans l'hypothèse que l'épidémie soit maîtrisée au cours du premier semestre 2015, la croissance devrait atteindre 0.9 % en 2015 et 4.3 % en 2016, soutenue par la hausse des investissements publics, par une plus grande activité minière et par un meilleur approvisionnement en électricité.

L'exécution des réformes du Programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI) reste performante. Le retard accusé dans la mise en œuvre de certaines mesures structurelles du programme s'explique par les tensions politiques en 2013, les contraintes de capacités institutionnelles, humaines et de coordination, et la nécessité de conduire des consultations plus approfondies avec les parties prenantes dans certains domaines. L'inflation a continué de reculer pour se situer à 8.6 % en 2014 contre 11.9 % en 2013. Si l'épidémie d'Ebola est rapidement maîtrisée, la situation devrait se stabiliser en 2015 et 2016, avec un déficit budgétaire revenu à un niveau soutenable, un niveau de réserves internationales supérieur à trois mois d'importations et le maintien du taux de change. Toutefois, la pauvreté reste préoccupante, en raison de la faible croissance économique, des problèmes de gouvernance, du manque d'infrastructures et de services de base, en raison aussi de la faiblesse du secteur privé, contrarié par un climat des affaires en progrès mais encore peu attractif.

La Guinée, dont la population est estimée à moins de 11 millions d'habitants, comprend quatre régions naturelles distinctes d'un point de vue agro-écologique. La Guinée Maritime et la Guinée Forestière disposent d'un potentiel agricole et de l'essentiel des projets miniers structurants (bauxite, alumine, fer). En Guinée Maritime, la région de Conakry est la plus développée : le taux de pauvreté y atteint 27.4 % contre 55.2 % au niveau national.

En milieu rural, la densité est très faible. L'essentiel des ressources est concentré dans les centres urbains. Le faible maillage des réseaux de communications empêche le pays de se transformer structurellement. Les polarités autour des régions à fort potentiel sont sources de tensions et/ou de conflits (conflits fonciers, entre agriculteurs et éleveurs), dans un environnement sociopolitique difficile. La décentralisation n'a pas encore permis un transfert réel de ressources et de compétences au profit des collectivités locales. Les contraintes liées à la mise en œuvre des politiques d'aménagement territorial devraient conduire à une révision du Schéma national d'aménagement du territoire (Snat).

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	2.3	0.6	0.9	4.3
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-0.2	-1.9	-1.6	1.8
Inflation	11.9	8.6	7.0	6.6
Solde budgétaire (% PIB)	-2.1	-4.2	-2.8	-4.1
Compte courant (% PIB)	-22.0	-26.2	-23.5	-28.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Déjà difficile en 2013, la situation économique s'est aggravée en 2014 en raison de l'épidémie d'Ebola, avec le risque de fragiliser les résultats obtenus au niveau macroéconomique. Les retards pris dans la relance des investissements miniers, associés aux crises énergétiques et à l'épidémie d'Ebola, ont conduit à revoir la croissance à la baisse, estimée à 0.6 % en 2014 contre 4.5 % initialement prévue.

Au-delà des pertes humaines, Ebola a affecté le secteur agricole entraînant une baisse de la production nationale de riz d'au moins 10 %. L'épidémie a aussi déstabilisé le secteur minier, avec le report de plusieurs études et réalisation d'infrastructures, la suspension des travaux du port de Morbaya et des retards pris dans le projet minier de Simandou. Outre les délais dans l'exécution de certains projets publics et privés, l'épidémie a également freiné les échanges avec les pays voisins, le transport aérien international et l'hôtellerie.

Dans le cadre du Programme appuyé par la FEC, les résultats sont globalement satisfaisants, malgré le retard accusé dans la mise en œuvre des réformes structurelles. La conjoncture économique morose a eu un impact négatif sur les recettes publiques. Néanmoins, l'inflation a continué de reculer, se situant à moins de 10 %, en glissement annuel. La tendance à la baisse de l'inflation devrait se poursuivre si la diminution des prix pétroliers constatés sur le marché mondial, au cours du dernier trimestre 2014, se répercute sur les prix intérieurs.



La structure du PIB est restée relativement stable. L'économie guinéenne repose principalement sur le secteur agricole (23.7 % du PIB) et le secteur minier (16.9 % du PIB). Le secteur de la construction représente 15.9 % du PIB. La branche commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles, hôtels et restaurants, représente également 15.9 % du PIB.

À moyen terme, les risques liés à la persistance du virus Ebola et aux incertitudes politiques (organisation des élections communales et présidentielle prévues d'ici fin 2015) pourraient retarder l'exécution des réformes structurelles, notamment celles portant sur l'administration publique, les finances publiques et l'amélioration du climat des affaires. L'épidémie pourrait également ralentir la mise en œuvre de plusieurs programmes d'investissement et des travaux d'infrastructures. Au final, le taux de croissance devrait s'établir à 0.9 % en 2015.

Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) et le secteur de l'eau et de l'électricité, soutenus par la dépense publique et par la communauté financière internationale, devraient alimenter la croissance. Le secteur de la construction devrait croître autour de 7.7 %, tandis que la croissance du secteur de l'énergie est attendue à 5.8 %.

Dans le secteur minier, malgré les effets négatifs d'Ebola sur le développement des nouveaux projets et la baisse des prix internationaux des minerais, les efforts réalisés devraient contribuer à une reprise graduelle des activités d'ici 2016. En particulier, la mise en œuvre du cadre d'investissement du projet Simandou devrait accélérer la relance de l'économie.

Le secteur manufacturier devrait croître à 5.2 %, soutenu par la relance du secteur énergétique.

Au total, la croissance du secteur secondaire devrait s'établir à 5.5 % en 2016 contre 2.4 % en 2015.

Sur la période 2015-16, le taux de croissance moyen du secteur primaire devrait atteindre 3.2 %. Il devrait bénéficier de la reprise attendue dans l'agriculture (4.7 % en 2016), dont le poids passerait de 56 % du PIB primaire en 2014 à 60 % du PIB primaire en 2016. Sur la même période, l'élevage, la pêche et la sylviculture devraient évoluer à un rythme moyen de 4.0 %, 3.8 % et 2.3 % respectivement.

Dans le tertiaire, la croissance en 2016 devrait être tirée par le commerce (4.7 %) et les transports (4.5 %). Le commerce profite de l'amélioration du climat des affaires, tandis que les transports devraient bénéficier de la relance du BTP. En revanche, les services publics devraient marquer le pas sur l'ensemble de la période, en raison du contrôle plus étroit de l'évolution des effectifs de la fonction publique.

Au final, le taux de croissance économique est attendu à 4.3 % en 2016.

L'analyse de la demande globale montre une évolution au profit des investissements, dont la part dans le PIB passe de 19.1 % en 2013 à 22.6 % en 2014. La part de la consommation et celle de la demande extérieure reculent. En particulier, la consommation finale augmente de 2.5 % seulement en 2014, contre 13.5 % en 2013, en raison d'un ralentissement de la consommation publique (1.5 % en 2014 contre 20.4 % en 2013) et de la consommation privée (2.6 % en 2014 contre 12.8 % en 2013). Le faible dynamisme de la consommation publique est lié au recul de 14 % des dépenses d'achats de biens et de services. Toutefois, la consommation publique devrait repartir grâce à la hausse attendue des salaires des fonctionnaires et l'amélioration des conditions de travail. Les investissements publics ont sensiblement augmenté (8.2 % du PIB en 2014 contre 5.4 % en 2013), suite à la reprise des travaux d'infrastructures et de maintenance des voies de communication.

De même, les investissements privés des autres entreprises ont légèrement augmenté, passant de 13.7 % du PIB en 2013 à 14.5 % du PIB en 2014. Les investissements du secteur minier et des ménages sont restés stables, en raison d'Ebola et de la baisse des prix des produits miniers, dont l'or.

Les importations guinéennes ont progressé de 7.7 %, tandis que les exportations totales ont reculé en raison de la baisse des exportations minières, soit un déficit du compte extérieur de 24.9 % du PIB en 2014 contre 21.9 % du PIB en 2013. À court terme, les entreprises minières, qui ont jusqu'ici tiré la croissance des investissements privés, devraient maintenir leur position attentiste (au regard d'Ebola, de la baisse des cours des minerais et des élections locales et présidentielle en 2015).

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2009	2014
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	25.9	18.0
dont pêche	1.4	0.9
Activités extractives	21.1	16.9
dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel
Activités de fabrication	7.4	8.6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.4	0.6
Construction	11.4	15.4
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	17.7	23.8
dont hôtels et restaurants
Transports, entreposage et communications	5.9	6.2
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	2.8	4.1
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	7.5	6.5
Autres services	0.0	0.0
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales

Politique macroéconomique

Les objectifs macroéconomiques visent à : i) atteindre une croissance annuelle moyenne de 3.7 % sur la période 2015-16 pour permettre une augmentation du revenu par habitant de 0.5 % par an ; ii) réduire le déficit budgétaire hors dons de 6.5 % du PIB en 2015 à 4.9 % en 2016 ; iii) maintenir le taux d'inflation sous le seuil de 10 % ; iv) porter l'accumulation des réserves de change brutes à cinq mois d'importations de biens et de services en moyenne sur la période.

Politique budgétaire

La politique budgétaire poursuit la mise en œuvre du Programme appuyé par la FEC du FMI. En 2014, les rentrées fiscales ont représenté 18.1 % du PIB contre 17.9 % du PIB en 2013 et 19.0 % du PIB en 2012. La structure des recettes demeure relativement stable. Les rentrées non fiscales représentent 5 % seulement des recettes courantes. Au niveau des recettes fiscales, la Guinée a amélioré la perception des impôts sur les biens et les services (39.4 % en 2014 contre 36.2 % en 2013), ainsi que sur le commerce international (22.5 % en 2014 contre 20.5 % en 2013). Les recettes sur le secteur minier ont vu, elles, leur part baisser progressivement, passant de 20.2 % en 2012 à 16.6 % en 2014.

Les dépenses courantes ont atteint 19 % du PIB en 2014 contre 16.6 % en 2013 et 15.2 % en 2012. Le ratio masse salariale/recettes fiscales a évolué de 1.1 point, passant de 27.3 % en 2013 à 28.4 % en 2014. Malgré la baisse des prix du pétrole, les subventions et les transferts ont augmenté de 20.7 % en 2014. Leur part dans les dépenses totales est passée de 22.1 % en 2013 à 26.7 % en 2014. Par ailleurs, les dépenses d'investissement ont progressé à un rythme moins soutenu, pour se situer à 8.3 % du PIB en 2014 contre 7.6 % en 2013 et 9.4 % en 2012. Le déficit primaire s'est creusé, passant de 0.6 % du PIB en 2013 à 3.1 % en 2014.



Le besoin de financement de 2 534.31 milliards de Francs guinéens (GNF) a été couvert à travers la mobilisation des ressources des partenaires au développement et par un recours à l'emprunt bancaire et non bancaire. L'encours de la dette totale a représenté 67.5 % du PIB en 2011 et 49.6 % du PIB en 2012 et s'est situé à 43.5 % en moyenne entre 2013 et 2014. Le ratio de la dette publique extérieure par rapport au PIB s'est établi à 23.8 % en 2014 contre 20.9 % en 2013. La dette intérieure représente près de 75 % de la dette publique.

Le budget a été exécuté à 83 %. En dehors des infrastructures (19.7 %), l'exécution des dépenses en faveur des secteurs de l'éducation (13.4 % du budget total), de la santé (3.2 %) et de l'agriculture (12.6 %) reste modeste, bien que ces secteurs soient considérés comme prioritaires. Pour 2015, les prévisions tablent sur un déficit primaire de 2.1 % du PIB. En 2016, ce déficit primaire atteindrait 2.5 % du PIB. Mais, les perspectives s'annoncent difficiles au regard du contexte économique et financier, des échéances électorales de 2015, et des demandes sociales plus pressantes.

Tableau 3. Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Total recettes et dons	17.6	19.9	24.1	24.3	24.8	22.8	21.5
Recettes fiscales	14.2	15.1	19.0	17.9	18.1	18.0	17.7
Dons	1.6	3.4	4.2	5.3	5.7	3.9	2.9
Total dépenses et prêts nets (a)	18.0	20.2	25.3	26.3	29.0	25.6	25.6
Dépenses courantes	13.4	15.5	15.2	16.6	19.0	17.1	16.8
Sans intérêts	9.9	13.9	14.1	15.2	18.0	16.5	15.2
Salaires	2.9	5.1	4.4	4.9	5.3	5.1	4.8
Intérêts	3.6	1.6	1.2	1.4	1.1	0.7	1.6
Dépenses d'investissement	4.5	4.7	9.4	7.6	8.3	7.5	6.7
Solde primaire	3.2	1.4	0.0	-0.6	-3.1	-2.1	-2.5
Solde global	-0.3	-0.3	-1.2	-2.1	-4.2	-2.8	-4.1

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire poursuit la lutte contre l'inflation et vise à préserver les réserves extérieures de change.

Supérieure à 18 % début 2011, l'inflation s'est établie à 11.9 % en 2013 et 8.6 % en 2014. La baisse du taux des réserves obligatoires de 22 % à 20 % a permis de détendre les conditions de liquidité intérieure et de baisser les taux d'intérêt des bons du Trésor de 14.25 % en 2013 à 8.9 % en 2014. Pour favoriser la libéralisation du marché, la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) a réduit le taux directeur de 16 % à 13 % en juin 2014. Elle a également supprimé le plafond sur le produit des ventes aux enchères des bons du Trésor. Les taux d'intérêts moyens sur les souscriptions des banques aux bons du Trésor ont baissé de 14.25 % fin novembre 2013 à 8.9 % fin septembre 2014.

La tendance à la baisse de l'inflation ces dernières années et la politique accommodante de la BCRG ont permis aux banques de répondre en partie à la demande privée croissante de financement. Pour autant, en raison du contexte national, le crédit au secteur privé a nettement moins progressé en 2014 (7.3 %) qu'en 2013 (28.0 %).

Le différentiel de change entre le marché parallèle et le marché officiel qui était de 10.0 % en 2010 a été ramené à moins de 2.0 % en 2013 pour atteindre 3.7 % en 2014. Les autorités monétaires ont poursuivi l'organisation des séances du Marché interbancaire des changes (MIC), permettant ainsi de limiter la dépréciation du GNF à 0.66 % par rapport au dollar USD en 2014. Le GNF s'était apprécié de 0.78 % par rapport au dollar USD en 2013.



En 2015 et 2016, les objectifs s'inscrivent dans la continuité de la FEC, afin de renforcer la stabilité des prix, de la monnaie et du système financier. La BCRG cherche à maintenir le taux d'inflation à un chiffre, à conforter le niveau des réserves de changes à cinq mois d'importations de biens et de services et à stabiliser le taux de change avec une prime de change inférieure à 5 %. Dans le cadre du développement d'instruments de financement du secteur privé, à travers la réforme du secteur de la microfinance, elle entend poursuivre les actions de modernisation de son système de paiements, accompagner le développement de la monétique et créer un marché interbancaire en monnaie locale.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La balance commerciale se dégrade, passant de -16.4 % du PIB en 2013 à -16.8 % du PIB en 2014. Les exportations de biens FOB (*Free On Board*) représentent 20.1 % du PIB en 2014 contre 22.3 % en 2013, tandis que les importations FOB se sont stabilisées à 36.9 % du PIB contre 38.7 % en 2013. Le déficit commercial devrait atteindre 13.7 % en 2015, puis 15.9 % du PIB en 2016.

Le commerce extérieur de biens est dominé par les produits miniers (bauxite, or, diamant), qui représentent près de 84.6 % des exportations totales et 17.5 % des recettes fiscales en 2014. À l'avenir, les exportations non minières pourraient constituer une source importante de revenus, si les réformes dont la réallocation des ressources étaient menées à bien. En effet, le pays dispose d'une grande variété de cultures.

Les importations sont dominées par les biens intermédiaires et d'équipements (55.2 %), les produits alimentaires et autres biens de consommation (23.7 %), et par les produits pétroliers (21.1 %). La part des importations en provenance des pays industrialisés est en baisse (de 80 % en 1990 à 35 % pour la période 2012-14), au profit des pays émergents et en développement. Cette situation traduit l'ouverture à de nouvelles opportunités de partenariat, notamment avec les pays asiatiques et arabes. Si les échanges commerciaux avec le monde arabe restent modestes, les engagements d'investissements pris lors de la conférence d'Abu Dhabi en novembre 2013 devraient à moyen et long terme modifier la structure du commerce extérieur de la Guinée. Parmi ces engagements : la signature d'une convention d'investissements de 5 milliards USD pour le développement du projet Global Alumina.

Avec l'apparition de l'épidémie d'Ebola, les flux de capitaux ont baissé de 65.3 % en 2014. Le déficit du compte courant s'est creusé, se situant à 26.2 % du PIB contre 22.0 % en 2013. Il devrait s'établir à 25.9 % pour la période 2015-16.

Membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), la Guinée applique le Tarif extérieur commun (TEC). La 5^e bande de 25 % maximum, approuvée par les chefs d'État de la CEDEAO, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Par ailleurs, la présence de la Guinée dans les organisations sous-régionales (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, l'Union du fleuve Mano et le Bassin du fleuve Niger) a été renforcée dans le domaine de la production d'énergie et de l'interconnexion des réseaux routiers.



Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Balance commerciale	2.7	-10.9	-16.7	-16.4	-16.8	-13.7	-15.9
Exportations de biens (f.o.b.)	36.0	30.4	25.7	22.3	20.1	20.6	20.1
Importations de biens (f.o.b.)	33.3	41.3	42.4	38.7	36.9	34.3	36.0
Services	-7.6	-9.7	-6.3	-5.5	-9.2	-9.4	-10.2
Revenu des facteurs	-2.1	-2.6	-2.2	-1.9	-3.3	-4.0	-5.2
Transferts courants	-0.7	2.7	1.4	1.8	3.1	3.6	3.1
Solde des comptes courants	-7.7	-20.5	-23.8	-22.0	-26.2	-23.5	-28.2

Source : Données de la banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

En 2012, la Guinée a atteint le point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Son taux d'endettement extérieur a augmenté, passant de 17.4 % fin 2012 à 20.9 % fin 2013, pour se situer à 23.8 % fin décembre 2014. Cette évolution est liée aux nouveaux tirages effectués sur les prêts, principalement pour la réalisation des infrastructures structurantes, telles que le barrage Kaléta financé par Eximbank Chine. Elle s'explique aussi par une augmentation de plus de 47 % des charges de la dette fin décembre 2014 par rapport à la même période en 2013.

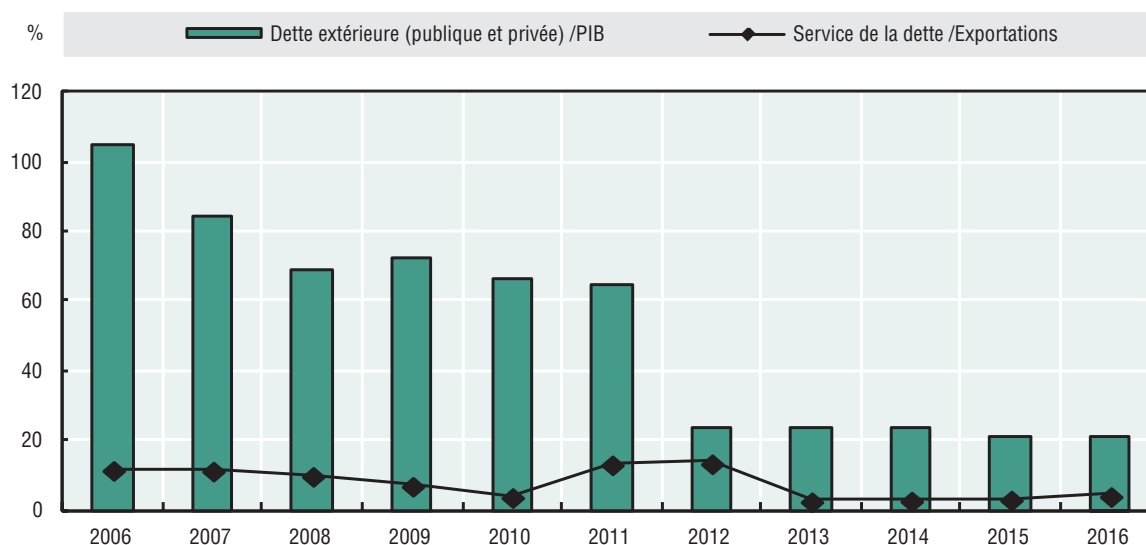
L'augmentation du taux d'endettement s'accompagne d'un changement notable dans la structure de la dette extérieure avec une part plus importante de la dette bilatérale (51 %). Cette part s'explique par l'accroissement du financement chinois et la baisse du niveau de la dette multilatérale essentiellement due à l'atteinte du point d'achèvement.

Les dettes contractées par Électricité de Guinée (EDG) et par la Société des eaux de Guinée (SEG) envers l'Agence française de développement (AFD) constituent l'essentiel de la dette directe des entreprises publiques. Celle-ci représente 57.7 millions USD en 2014, soit 3.6 % de la dette extérieure et 0.9 % de la dette publique. Selon les estimations officielles, la dette privée atteint 99.76 millions USD en 2014. Comparé à 2013, elle est en hausse de 1.1 %. Des discussions sont en cours avec l'AFD pour le traitement de cette dette dans le cadre de la relance post Ebola. Alors que les nouveaux engagements en 2014 se chiffrent à 478.9 millions USD, les décaissements de l'aide publique au développement (APD) sont estimés à 222.4 millions USD en 2014, en baisse de 15.3 % par rapport à 2013. Cet écart s'explique par les retards enregistrés dans la mise en œuvre des projets et des programmes. En raison du contexte national, les investissements directs étrangers (IDE) ont chuté de 68.9 %, pour atteindre 41.61 millions USD en 2014, contre 133.96 millions USD en 2013.

La dette intérieure représente 75.7 % de la dette publique en 2014, en raison principalement des arriérés dus aux fournisseurs locaux. La dette intérieure constitue 28.5 % du PIB contre 29.0 % en 2013.

Afin d'assurer la viabilité de sa dette, le gouvernement guinéen recourt aux subventions et aux prêts concessionnels pour financer son plan d'investissement. Sa stratégie d'endettement à moyen terme est appuyée par la Banque mondiale et le FMI. Dans cette dynamique, la Direction nationale de la dette et de l'APD (DND-APD) a reçu le soutien de l'Union européenne pour élaborer une nouvelle politique d'endettement ainsi qu'un manuel de procédures de gestion de la dette. Par ailleurs, un Comité national de la dette a été instauré en septembre 2014. Dans le cadre de la gestion de la base de données, les décaissements et paiements pour 2013 ont été enregistrés à un taux de mise à jour de 93 %.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV)

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Il n'existe pas de réelles restrictions à l'investissement en Guinée, en raison de sa politique libérale. Selon l'édition 2015 du rapport de la Banque mondiale *Doing Business*, la Guinée occupe le 169^e rang sur 189 pays. Comparé à l'édition 2013 (179^e rang sur 183 pays) et 2014 (175^e rang sur 189 pays), son positionnement s'améliore. Le pays gagne des places pour le transfert de propriété, le raccordement à l'électricité, la protection des investisseurs minoritaires et conserve le même rang en matière d'exécution des contrats. Néanmoins, sa note s'est dégradée pour cinq des dix indicateurs retenus (création d'entreprises, octroi de permis de construire, obtention de prêts, paiement des taxes et impôts et règlement de l'insolvabilité).

Une nouvelle lettre de politique nationale des petites et moyennes entreprises (PME) a été adoptée pour améliorer leur visibilité et leur compétitivité. Le Conseil présidentiel d'investissement a été créé par décret en octobre 2014. Les travaux relatifs à la loi portant sur les partenariats public-privé (PPP) ont été amorcés, suite à la mise en place du Comité de pilotage pour l'amélioration de l'environnement des affaires. Le guichet unique de l'Agence de promotion des investissements privés devient plus efficace grâce au regroupement géographique de tous les différents intervenants.

Pour la première fois, un salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) de 440 000 GNF a été institué. Selon le classement *Global Competitiveness Index (GCI)* de 2013, la Guinée est classée au 89^e rang sur un total de 144 économies, avec un score final de 4, légèrement supérieur à la moyenne mondiale. Les relations de coopération entre patronat et employés restent tendues (124 sur 144), mais le pays est classé au 47^e rang avec un score de 5.2 pour la flexibilité des salaires. Pour le critère relatif à l'embauche et le licenciement, la Guinée se classe au 105^e rang avec un score de 3.4. L'accès à la propriété foncière, consacrée par la Constitution et le code foncier et domanial de 1992, est de plus en plus facile. Mais le problème foncier demeure. Il figure parmi les facteurs de blocage de l'investissement, particulièrement dans le secteur agricole. L'État reste le principal propriétaire domanial et la délivrance de titres fonciers toujours difficile.



En dépit d'une volonté politique affichée, l'environnement des affaires reste peu attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers. Le risque pays demeure élevé. L'épidémie Ebola a également beaucoup contribué en 2014 à entretenir l'attentisme des investisseurs privés.

Secteur financier

Le système financier est caractérisé par la prédominance des banques, des institutions de microfinance et des compagnies d'assurances.

En 2014, la BCRG a poursuivi l'élaboration de la loi bancaire, ainsi que d'autres dispositions réglementaires pour renforcer le système financier. Parmi elles : la consolidation de la supervision bancaire qui a conduit à la fermeture des banques non viables, mais aussi la recapitalisation de la BCRG et la consolidation des ratios d'adéquation (notamment l'accroissement du seuil de capital minimum des banques à 100 milliards GNF d'ici 2016).

La BCRG gagne de plus en plus en maturité dans la gestion de la liquidité et des changes. La liquidité brute du système bancaire a augmenté de 24.1 % entre fin septembre 2013 et fin septembre 2014. Cette hausse s'explique par l'augmentation du niveau des encaisses (27.6 %), par l'augmentation des dépôts des banques à la BCRG en GNF (25.9 %) et en devises (1.0 %). Le secteur financier guinéen est peu bancarisé (4 %) et l'accès aux services financiers peu développé. Cette situation est liée à la pauvreté, à la pénurie des infrastructures de base (électricité et télécommunications) qui contribue à accroître le coût d'exploitation des agences, ainsi qu'à l'éloignement des établissements bancaires. Le développement des services financiers à travers la téléphonie mobile est embryonnaire, mais devrait s'accélérer, d'autant que les opérateurs télécoms travaillent à couvrir rapidement l'ensemble du territoire. En 2014, 15 banques sont en activité, tandis que le réseau des agences et guichets est passé de 98 à 109. Le niveau moyen de solvabilité des banques se situe à 27.6 %. Les difficultés associées à la réalisation des garanties constituées et le contexte économique difficile sont révélateurs de la prudence observée par les banques pour mobiliser les financements à long terme et renforcer leur capacité à financer de gros projets.

Suite à de nouvelles demandes d'agrément, le secteur de la microfinance comporte désormais 17 institutions. De son côté, le marché des assurances compte 10 sociétés, disposant d'une marge de solvabilité suffisante avec un taux de couverture de 267.9 %. L'absence de culture de l'assurance dans la population offre des perspectives pour le développement des produits d'assurance. Si la microfinance a progressé ces dernières années, elle demeure assez modeste. En 2014, les retards de paiements, surtout dans le monde agricole, se sont accrus en raison notamment de l'impact d'Ebola.

Développement de l'infrastructure

Le développement des infrastructures est clairement défini comme priorité nationale dans les documents de stratégie du gouvernement (notamment le DSRP 3 et le Plan quinquennal). Un certain nombre de grands projets ont été mis en œuvre, notamment le barrage hydroélectrique de Kaléta, l'acquisition d'une capacité de production électrique de 100 mégawatts, la réhabilitation et l'extension des réseaux électriques de Conakry, le bitumage des voiries urbaines à Conakry et dans les villes de l'intérieur, ainsi que l'élargissement du port autonome de Conakry.

Toutefois, il convient de souligner la faiblesse des capacités humaines et financières pour une exécution efficace de ces projets et d'un suivi et évaluation de qualité. La dégradation avancée des infrastructures de transports ou de production d'énergie et l'absence d'investissements massifs dans ces secteurs durant plusieurs années rendent insuffisants les efforts importants déployés depuis 2012. Cependant, la mise en service du barrage de Kaleta avant juin 2015 devrait améliorer sensiblement les conditions de desserte de l'électricité à Conakry et en Basse Guinée et encouragera le développement de l'activité économique.

Les cadres réglementaires dans le domaine des infrastructures existent, mais l'application de certains textes rencontre des difficultés. Elle nécessite une mise à jour par le gouvernement pour tenir compte des nouveaux défis, notamment les investissements du secteur minier. Le secteur des transports et de la logistique devrait bénéficier de ces investissements. Au moment où de nouveaux acteurs, comme les sociétés minières, s'impliquent dans la réalisation des infrastructures de transports, la question de la coordination des intervenants révèle un intérêt tout particulier.

Le programme de réformes des finances publiques initié en 2011 commence à donner des résultats en matière d'amélioration de la gouvernance et de transparence dans la gestion des deniers publics, y compris pour les infrastructures. Mais des faiblesses persistent encore pour la passation des marchés publics : le nouveau code est seulement appliqué depuis septembre 2014. Le contrôle des marchés est confié à l'Administration et contrôle des grands projets (ACGP). Par ailleurs, la nouvelle Loi organique relative aux lois de finances (LORLF), adoptée en août 2013, consacre la pluriannualité des crédits aux projets d'investissements publics, ainsi que l'institutionnalisation de la notion de crédits de paiement et crédits d'engagement.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Les actions clés ont porté sur le renforcement de la gestion des finances publiques et la réforme de la fonction publique, à travers le recensement biométrique des fonctionnaires pour rehausser l'efficacité administrative et maîtriser la masse salariale. Elles ont également porté sur l'amélioration du climat des affaires et l'assainissement de la gouvernance dans les secteurs minier et énergétique.

Pour améliorer la gouvernance, certaines décisions judiciaires sont parfois rendues disponibles auprès du grand public. En théorie, la législation en vigueur protège les droits à la propriété, mais dans la réalité, les mécanismes et autres institutions nécessaires pour assurer efficacement une telle protection, fonctionnent d'une manière sous optimale.

Les réunions du Comité des finances publiques (Cofip) se poursuivent régulièrement. Le gouvernement a mis en place le Conseil de coordination économique et des réformes (CCER), ainsi que le Comité technique d'appui, afin d'approfondir la coordination des politiques et des réformes dans tous les domaines et les secteurs. Le CCER est présidé par le Premier ministre et considéré comme l'instance supérieure de concertation de toutes les structures de pilotage et de suivi des réformes. Aujourd'hui, le défi majeur pour la poursuite des réformes est l'épidémie d'Ebola qui secoue le pays. Un projet de politique nationale de coordination de l'APD a été élaboré et doit faire l'objet de concertation au niveau de l'administration guinéenne et des partenaires au développement avant sa validation au cours du deuxième forum national sur l'efficacité de l'aide.

En dépit du focus et de la mobilisation de l'administration des finances pour la lutte contre les effets d'Ebola, la mise en œuvre du plan de réforme de la gestion des finances publiques s'est poursuivie, afin de renforcer la qualité de la gestion budgétaire et financière. Une nouvelle nomenclature budgétaire a été validée et le code des douanes finalisé dans le cadre d'un processus de large consultation.

Gestion des ressources naturelles et environnement

La Guinée dispose d'une grande biodiversité. La question environnementale est une préoccupation majeure, notamment l'état des ressources hydrauliques du pays.

La Politique nationale de l'environnement (PNE) et le Plan national d'investissement environnemental ont été adoptés. Ils constituent le cadre de référence pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. À cela, s'ajoutent la révision de la politique forestière nationale, du code forestier et du code de protection de la faune sauvage, ainsi que la réglementation de la chasse.



En 2014, les recettes minières ont représenté 16.6 % des recettes courantes, alors que les taxes et redevances provenant des autres ressources naturelles ont été évaluées à 5.6 milliards GNF, soit 0.1 % des recettes courantes issues du Fonds forestier (50 %), des collectivités rurales (40 %) et des préfectures.

En matière de gestion et de suivi des accords avec les multinationales du secteur minier, les efforts ont porté sur : i) l'instauration de l'avis et du certificat de conformité environnementale ; ii) l'élaboration et l'adoption du guide de réalisation des études d'impact environnemental et social ; iii) l'élaboration des normes environnementales ; iv) la mise en place d'un projet d'appui à la gestion environnementale du secteur minier.

Les questions environnementales sont désormais confiées à un seul ministère, qui s'occupe de la surveillance de l'utilisation des ressources naturelles et de la gestion du secteur. En outre, le gouvernement a procédé au recrutement et à la formation de 2 000 agents du corps paramilitaire des conservateurs de la nature.

Au titre des mécanismes pour un développement propre, les projets développés s'inscrivent dans le cadre du Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm pour lutter contre les polluants organiques persistants, dans le cadre de la Convention sur le changement climatique des polychlorobiphényles et du Programme ozone Guinée.

Contexte politique

En réponse aux troubles sociopolitiques qui ont affecté l'économie, les autorités guinéennes ont entamé en juillet 2013 un dialogue avec les principales parties prenantes. Des élections législatives transparentes ont ainsi pu se dérouler en septembre 2013 et les résultats ont été acceptés par tous. Une nouvelle Assemblée nationale a été constituée en janvier 2014, et un nouveau gouvernement nommé. Fait marquant : l'adoption de la loi portant statut de l'opposition en Guinée. Alors que l'opposition émet des inquiétudes sur la gestion du processus électoral devant aboutir à l'organisation de la présidentielle de 2015, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) a officiellement signé le contrat de révision du fichier électoral avec le groupe Gemalto.

Dans la perspective des élections communales et présidentielle, les principaux points de revendications de l'opposition portent sur : i) la définition consensuelle d'un calendrier électoral pour la tenue, dans les meilleurs délais, des élections communales ; ii) la réforme de la Ceni ; iii) les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) réalisé en 2012 ; iv) la mise en place effective des institutions républicaines.

Alors que les élections présidentielles sont prévues au second semestre 2015, les tensions politiques demeurent. Le regain de tensions et l'incertitude politique durant la période précédant ces élections risquent de décourager les investissements et peser sur les perspectives de croissance. Le gouvernement s'emploie à éviter cela, tout en recherchant au mieux la cohésion sociale et politique. Dans cette perspective, le pays tout entier devra offrir des garanties de stabilité politique dès les premières phases de la campagne électorale de 2015, pour atténuer l'attentisme des investisseurs et éviter que les nouveaux investissements ne soient reportés.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

En dépit des progrès accomplis dans le domaine social, les efforts n'ont pas permis de réduire la pauvreté et d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Selon le dernier rapport national de suivi des OMD, aucun des 8 objectifs ne sera atteint en 2015.

En matière de scolarisation, le taux d'accès au primaire est de 82.9 % en 2014 contre 80.0 % en 2011 avec un taux de 75.5 % pour les filles. Le taux d'achèvement du primaire est passé de 40.2 % en 2002 à 59.6 % en 2014 avec un taux de 52.1 % pour les filles, reflétant ainsi la faible qualité de l'enseignement et les abandons scolaires fréquents. Pour l'année scolaire 2013-14, le taux d'achèvement du collège a connu une nette régression, se situant à 22.5 % contre 52.0 % en 2011. Le taux d'achèvement du lycée suit la même tendance pour se stabiliser à 10.3 % contre 20.0 % en 2011. L'évolution positive de ces indicateurs s'est légèrement estompée avec les retards enregistrés dans la réalisation de certains grands projets financés par les partenaires, tels que le programme sectoriel de l'éducation.

Concernant la mortalité infantile, la mise en œuvre du Programme de santé infantile a permis des avancées notables. La mortalité des enfants de moins de cinq ans est passée d'un taux de 177 pour mille en 1999 à 163 pour mille en 2005 et 123 pour mille en 2012.

Concernant la santé maternelle, malgré l'exécution du Programme « maternité sans risques », le niveau de mortalité maternelle reste parmi les plus élevés de la région. Il est évalué à 724 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012.

En matière de prévention et de traitement du VIH/Sida, de la tuberculose et du paludisme, les résultats semblent variés. La séroprévalence est estimée 1.5 % chez les personnes âgées de 15 à 49 ans avec un ratio d'infection entre les femmes et les hommes de deux pour un. Au niveau de la lutte contre la tuberculose, l'incidence est passée de 101 à 111 pour 100 000 habitants entre 2008 et 2011.

D'une façon générale, l'évolution mitigée des indicateurs des OMD est imputable au contexte sociopolitique, au sous financement des secteurs sociaux et aux problèmes de gouvernance qui ont prévalu au cours de la décennie écoulée. Leur évolution a été contrariée en 2014 par le virus Ebola dont les conséquences sur les moyens d'existence des populations et l'accès aux services sociaux de base (santé et éducation) ont été significatives.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Le diagnostic de la pauvreté, qui s'appuie sur l'Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (Elep) réalisée en 2012, identifie les groupes de personnes pauvres, vulnérables et n'ayant pas accès aux services de base. Selon l'Elep, le taux de pauvreté a progressé de 53 % en 2007 à 55.2 % en 2012. La pauvreté demeure importante dans les zones rurales (65 %), bien que la pauvreté urbaine se soit accrue (de 30 % en 2007 à 35 % en 2012). Avec le ralentissement de l'activité économique observée au cours de la période 2013-14, cette tendance devrait se poursuivre.

La lutte contre la pauvreté est l'un des critères majeurs de la programmation des projets d'investissement public et la fourniture des services socio-économiques de base. Les priorités du DSRP ne sont pas reflétées dans le budget et des efforts sont menés pour indexer les dépenses liées à la lutte contre la pauvreté au niveau de la nomenclature budgétaire. Cette situation est confortée par l'élaboration d'un Programme d'actions prioritaires PAP (2014-15) articulé au DSRP 3 (2014-15), qui devrait orienter la Loi de finances initiale 2015.

Ce PAP est axé d'une part sur la réalisation d'infrastructures majeures et structurantes pour l'économie du pays dans le domaine de l'énergie, des transports et de l'assainissement, d'autre part sur les actions de lutte contre la pauvreté dans les zones les plus défavorisées. Le secteur du développement rural et de la sécurité alimentaire, l'alimentation en eau potable, l'accès aux services sociaux de base et la création d'emplois à travers les projets à haute intensité de main d'œuvre sont prioritaires. Parmi les quatre critères de choix des projets du PAP, figure la lutte contre la pauvreté.

L'impact des dépenses en faveur des pauvres n'est pas suivi et ne peut être évalué avec précision pour permettre une analyse de l'efficacité des principaux programmes sur les bénéficiaires, des



ajustements à faire dans l'allocation des dépenses conformément aux priorités nationales et des inégalités. Pourtant, le nouveau DSRP 2013-15 a introduit une innovation importante en matière de suivi et évaluation, à travers une matrice décrivant les objectifs de ses PAP, leurs ressources budgétaires nécessaires et les indicateurs de résultats pertinents. Le but étant de relier les objectifs de la stratégie aux dotations prévues des ressources budgétaires.

Des projets de filets sociaux productifs sont mis en œuvre pour apporter une assistance aux couches vulnérables, à travers les chantiers à haute intensité de main d'œuvre (Himo) qui concernent 24 000 emplois et le transfert monétaire pour 10 000 personnes. Le gouvernement entreprend depuis quelques temps des efforts pour l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale, ainsi que la mise en place d'un socle de protection sociale universel pour assurer à une frange très large de la population l'accès à l'assurance maladie, la protection contre les accidents de travail et les risques professionnels, l'inscription à un régime de retraite et à un capital décès.

Malheureusement, la crise Ebola et ses conséquences constituent un risque pour le maintien de cette dynamique de lutte contre la pauvreté et risque même d'accentuer les disparités. Le ralentissement des activités économiques dans certains secteurs (transport, commerce, etc.), le report des investissements privés dans le secteur minier notamment, l'aggravation de la situation des finances publiques avec des risques de remise en cause de la stabilité du cadre macroéconomique sont autant de facteurs qui pourraient aggraver la situation économique du pays et par conséquent les conditions de vie des populations.

Égalité hommes-femmes

La Guinée figure parmi les premiers pays à avoir ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedef). L'accès des femmes au marché du travail, à l'éducation et à la santé ne souffre d'aucune restriction de la part des autorités. Selon le classement *Global Competitiveness Index* (GCI) de 2013, le ratio femmes/hommes en matière d'emploi est de 0.84, ce qui classe la Guinée au 58^e rang sur 144 pays.

Plusieurs projets et initiatives sont mis en œuvre pour encourager les femmes à s'insérer dans la vie économique, sociale et culturelle du pays. Toutefois, en plus de la nécessité de poursuivre l'investissement dans l'éducation des filles, d'importants efforts restent à faire pour surmonter les pesanteurs socioculturelles qui limitent l'épanouissement économique et social des femmes.

Malgré leur forte contribution au secteur agricole où elles sont présentes à 80 %, les femmes font face à des discriminations dans l'accès aux ressources productives (accès au crédit, terre, etc.) limitant ainsi leur productivité. La proportion de femmes salariées dans les secteurs non agricoles est de 27.1 % seulement et les femmes chefs de foyers représentent 10.4 % de la population. Les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie publique et politique et aux postes de décision : elles représentent 22.8 % des députés au sein du Parlement contre 20.6 % en 2012 avec le Conseil national de la transition. Au niveau du gouvernement, seulement 15.4 % sont des femmes.

Analyse thématique : développement territorial et inclusion spatiale

La population guinéenne est estimée à moins de 11 millions d'habitants. Elle croît à un rythme de 3.1 % par an depuis 1990. Structuré autour de huit régions administratives (Conakry, Kindia, Boké, Mamou, Labé, Kankan, Faranah et N'Zérékoré), le pays comprend quatre régions naturelles : i) Guinée Maritime, zone de prédilection des productions horticoles à haute valeur ajoutée (ananas, avocat, banane, mangue, etc.) ; ii) Moyenne Guinée, zone d'élevage, mais aussi de cultures maraîchères ; iii) Haute Guinée, zone de savane, favorable à la culture du coton, de l'arachide, du maïs, du mil/sorgho, du riz pluvial ; iv) Guinée Forestière, zone de prédilection des cultures industrielles de plantation (café, hévéa, palmier à huile). Le potentiel agricole est nettement perceptible en Guinée Maritime et Guinée Forestière qui disposent d'une agriculture



vivrière variée et de multiples possibilités de spéculations commerciales. À cela s'ajoute la pêche qui constitue l'une des activités les plus rémunératrices de la Guinée Maritime. La Moyenne Guinée, en raison du potentiel agro-écologique relativement faible, développe l'élevage extensif et une spécialisation autour des cultures de maraîchage et de la pomme de terre, alors que la Haute Guinée pratique une agriculture extensive de subsistance.

Pays minier, la Guinée comprend trois régions (Boké, Kindia et N'Zérékoré) qui concentrent l'essentiel des projets structurants (bauxite, alumine, fer), impliquant des investissements importants et de lourdes infrastructures. La région de Kankan accueille, elle, la quasi-totalité des projets et exploitations aurifères et diamantifères, des petites unités spatialement déconcentrées à investissements relativement réduits.

Les échanges se pratiquent sur 27 % d'un réseau faiblement dense (2.7 km pour 100 km²). Conakry-Boké, Conakry-Labé, Conakry-Kissidougou et Conakry-Kankan-Mali constituent les principaux axes d'échanges, qui tendent à renforcer le rôle polarisant de Conakry. Ainsi, une partie des zones de production agricole demeure enclavée. La mauvaise qualité et l'insuffisance des routes auxquelles s'ajoutent la faiblesse et la vétusté du réseau ferroviaire, ainsi que la capacité limitée des infrastructures portuaires constituent l'un des principaux obstacles à la transformation structurelle et au développement économique du pays.

La répartition de la population distingue nettement : i) en Basse Guinée, la métropolisation de Conakry et l'urbanisation des régions de Kindia et de Boké en raison des activités extractives ; ii) une répartition équilibrée sur l'ensemble de la Moyenne Guinée ; iii) en Haute Guinée, une concentration de la population dans les villes de Kankan, Siguiri et Faranah ; iv) une concentration en Guinée Forestière autour des villes de N'Zérékoré, Kissidougou, Macenta et Guéckédou. Par ailleurs, l'exploitation du massif de Simandou devrait permettre à l'avenir une forte croissance urbaine dans le triangle Macenta, Beyla et Kérouané.

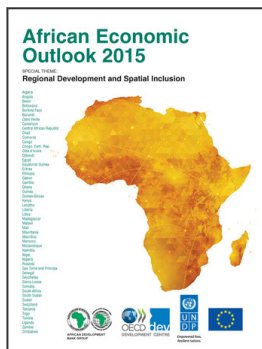
La densité reste très faible en milieu rural et traduit la concentration de l'essentiel des ressources dans les centres urbains. Selon les conclusions de l'Elep 2012, deux tiers des Guinéens vivent en milieu rural. Ils sont les plus concernés par la pauvreté. Cette répartition spatiale de la population pose un vrai défi en termes d'accès aux services sociaux de base, à l'emploi, ainsi que pour l'aménagement du territoire. Plus de 66.5 % des Guinéens travaillent dans l'agriculture. La région de Conakry est la plus développée. Son taux de pauvreté s'établit à 27.4 %, bien en dessous de la moyenne nationale de 55.2 %. Pour autant, toutes les régions rencontrent des difficultés d'accès à l'électricité, à l'eau courante et à l'assainissement. Dans les régions de Conakry, Nzérékoré, Kankan et Boké, les taux de fréquentation des structures sanitaires par les malades sont supérieurs aux autres régions. Les niveaux d'alphabétisation sont faibles partout, sauf à Conakry mieux équipée.

Les polarisations autour des régions à fort potentiel économique sont sources de tensions ou de conflits. Les conflits fonciers, principalement liés aux droits d'accès à la terre, augmentent en fréquence et en intensité dans les différentes régions. En particulier, la Guinée Forestière, frontalière à la Côte d'Ivoire, la Sierra Léone et le Libéria, est touchée par l'instabilité politique dans les pays voisins depuis plusieurs décennies, favorisant le développement de conflits au sein des communautés. Par ailleurs, les activités minières dans les régions de N'Zérékoré, Boké, Kindia et Kankan contribuent à dégrader significativement l'environnement par rapport aux autres régions du pays. L'implantation des entreprises minières engendre des conflits entre ces sociétés et les communautés locales. En témoigne la crise de Zoghota dans la région forestière en août 2012 qui a fait cinq morts et provoqué d'importants dégâts matériels. La recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs (notamment en Guinée Forestière et en Haute Guinée) explique aussi en grande partie la difficile cohabitation entre les communautés. Le contexte sociopolitique difficile que connaît le pays ces dernières années, marqué par de fortes polarisations communautaires et régionales (les derniers incidents ayant eu lieu en juillet 2013), aggrave cette situation déjà tendue.



La Guinée a adopté son Schéma national d'aménagement du territoire (Snat) en 1991, sa Politique nationale de population, ainsi que sa première Lettre de politique de développement rural à la base, élaborée en 1999 et actualisée en novembre 2006. Pour tenir compte des changements majeurs intervenus dans des domaines déterminants pour le développement rural à la base, la Guinée s'est dotée d'une Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local en 2012, articulée autour du DSRP 3 (2013-15) et du Plan quinquennal (2011-15), qui constituera l'outil d'opérationnalisation de la Vision Guinée 2035 en cours d'élaboration. Dans la même optique, le Schéma directeur des infrastructures auxiliaires de transports, adopté en 2014, constituera l'un des outils clés pour la mise en œuvre de la transformation structurelle du pays et favorisera l'inclusion spatiale, à la faveur du développement d'activités connexes. Cependant, en dépit de l'existence de politiques publiques ciblant l'aménagement du territoire, le processus de décentralisation engagé depuis 1985 n'a pas abouti à un réel transfert des ressources et compétences au profit des collectivités locales. La politique d'aménagement territoriale fait face à de nombreuses contraintes. En particulier, ces contraintes portent sur la promotion de l'emploi dans les zones rurales, le rythme de l'urbanisation et les dotations du gouvernement aux autorités régionales ou locales.

Le Snat dont la révision est envisagée par les autorités, vise à territorialiser le développement. Il s'agit de construire un espace économique national plus équilibré, en s'appuyant sur des économies régionales dynamiques et compétitives, dans lesquelles l'urbanisation des capitales régionales et des villes secondaires est suffisamment maîtrisée pour pouvoir faire émerger de véritables pôles de croissance.



Extrait de :
African Economic Outlook 2015
Regional Development and Spatial Inclusion

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2015-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2015), « Guinée », dans *African Economic Outlook 2015 : Regional Development and Spatial Inclusion*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2015-56-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.